



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/GPA/IGR.1/8  
4 septembre 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

REUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGEE D'EXAMINER  
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL  
POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE  
LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES

Première réunion

Montréal (Canada), 26-30 novembre 2001

Points 8 et 10 de l'ordre du jour provisoire\*

EDIFICATION DE PARTENARIATS ET FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN  
CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES

SEGMENT MINISTERIEL ET DE HAUT NIVEAU ET DECLARATION DE MONTREAL  
SUR LE PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

1. Les ministres et les hauts fonctionnaires qui participeront à la première réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (Segment ministériel/de haut niveau prévu pour les 29 et 30 novembre 2001) sont invités à donner des orientations stratégiques de politique générale pour favoriser la mise en œuvre du Programme d'action mondial, en ce qui concerne le financement de ce programme, en s'appuyant sur les discussions du segment multi-parties prenantes de la Réunion intergouvernementale prévue du 26 au 28 novembre 2001, avant le segment ministériel.

---

\* UNEP/GPA/IGR.1/1.

Note : Tous les documents mentionnés dans le présent document sont ou seront disponibles sur le site web du Centre d'échange du Programme d'action mondial : [www.gpa.unep.org](http://www.gpa.unep.org).

K0135561

210901

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

2. Dans ce contexte, les ministres et les hauts fonctionnaires sont invités à examiner le document joint de l'ordre du jour sur le financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, en prêtant particulièrement attention aux aspects suivants :

- a) Mesures spécifiques requises au niveau international, régional, national et local;
- b) Rôle des gouvernements, des organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales, des institutions financières, du secteur privé et de la société civile;
- c) Questions institutionnelles, législatives et financières.

## EDIFICATION DE PARTENARIATS ET FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES

### A. Question de base à examiner

3. Ce qu'il faut examiner en premier, ce sont les mesures spécifiques requises pour assurer un financement durable de la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau local, national, régional et mondial.

### B. Fixer le cadre

4. La pollution marine a des effets économiques négatifs graves sur des industries telles que les pêcheries, l'aquaculture, le tourisme et le développement côtier. Elle affecte également la régulation du climat terrestre, la biodiversité (à la fois marine et terrestre) et la santé publique. Les problèmes associés à la pollution marine due à des activités terrestres sont amplifiés par le fait que ne pas les traiter directement affecte le bien-être social et économique des humains, et partant la capacité de traiter adéquatement ces problèmes. La situation est beaucoup plus aiguë dans les pays en développement.

5. Le Programme d'action mondial met en évidence la mobilisation de ressources financières comme un des préalables cruciaux de la mise en œuvre de programmes d'action au plan national, régional et mondial. Cependant, les sources traditionnelles de financement en elles-mêmes, y compris les donations et les financements internationaux, ne suffisent pas dans bien des cas à couvrir les investissements majeurs et les coûts de fonctionnement et d'entretien des moyens nécessaires pour traiter des sources terrestres de pollution marine. Le Programme d'action mondial souligne que des financements nouveaux et supplémentaires substantiels sont nécessaires pour sa mise en œuvre.

6. L'insuffisance des ressources financières disponibles, ou de l'accès aux ressources financières, est un des obstacles majeurs à la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau local, national, régional et mondial. Une étape importante pour surmonter cet obstacle, et en même temps un défi, consiste à produire une évaluation économique réaliste des océans reflétant leur valeur intrinsèque et les biens et services qu'ils fournissent (y compris ceux qui ne sont pas encore découverts ou utilisés). En ajoutant à cela une évaluation du coût de l'inaction et des avantages de l'action, on peut être amené à mobiliser les ressources financières nationales et autres qui sont nécessaires pour traiter efficacement et de manière appropriée les sources terrestres de pollution marine.

7. Les conditions requises pour assurer un bon financement de projets liés au Programme d'action mondial varient selon la nature, la portée et l'emplacement du projet. On peut mentionner les suivantes :

- a) Solutions disponibles (en matière institutionnelle, technologique, administrative et financière) pour traiter les problèmes prioritaires de la manière la plus rentable et la plus durable);
- b) Confiance de toutes les parties prenantes à l'égard de la viabilité économique et écologique d'un projet;
- c) Atténuation des risques et apport des garanties financières;
- d) Réalisation de climats stables pour l'investissement, à long terme.

8. Dans ce contexte, il importe de rapprocher les décideurs des investisseurs potentiels, en englobant non seulement la communauté des donateurs et les organismes des Nations Unies, mais aussi le secteur privé et la société civile en général.

### C. Contexte mondial

9. Les sources de financement international pour les projets liés au Programme d'action mondial comprennent les fonds des donateurs et les financements internationaux, par exemple ceux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Banque mondiale, des banques de développement et d'autres institutions financières internationales. Certaines initiatives internationales, comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, bénéficient d'un lien statutaire international direct avec les institutions financières internationales. Ce lien direct, cependant, n'existe pas dans le cas du Programme d'action mondial. Il importe donc d'engager le Programme d'action mondial dans le courant principal des activités et des programmes de travail de ces institutions financières.

10. Le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial, à l'appui de la mise en œuvre du Programme, est financé par le Fonds pour l'environnement mondial du PNUE et principalement par des contributions volontaires directes de certains gouvernements.

11. Dans le cadre des préparatifs de la première Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial et conformément à la résolution 55/7 de l'Assemblée générale de l'ONU, du 30 octobre 2000, la Banque mondiale et le PNUE ont récemment convoqué à La Haye, du 9 au 11 juillet 2001, un atelier sur la promotion du financement durable de la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (on trouvera des précisions dans le document UNEP/GPA/IGR. 1/INF/7). Cet atelier a rassemblé des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'institutions financières internationales et du secteur privé.

12. Cet atelier a confirmé qu'il n'y a pas de solutions toutes faites pour financer le Programme d'action mondial, et souligné qu'il fallait combiner des politiques différentes. Des arrangements financiers appropriés devraient être appliqués en fonction des circonstances régionales, nationales et locales. L'atelier a choisi un certain nombre d'arrangements financiers susceptibles d'accroître les ressources financières nécessaires pour traiter les activités terrestres, y compris :

- a) Des microfinancements;
- b) Une utilisation plus efficace des fonds nationaux;

- c) Une réforme du subventionnement, particulièrement dans le secteur agricole;
- d) Une reconstitution et une réforme du FEM dans le sens de la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial.

13. L'atelier a également abouti à la conclusion que d'autres concepts doivent encore être étudiés dans le cadre du Programme d'action mondial, y compris :

- a) Des marchés de l'eau, des autorisations de pollution ou des échanges de droits d'émissions, ainsi que la constitution d'un marché du développement côtier;
- b) Un (des) fonds (pour l'eau), y compris des fonds d'investissement, des fonds mixtes (Etats, secteur privé, institutions financières, FEM) et des fonds de garantie pour des projets novateurs (technologie, partenariats, actions à petite échelle, etc. ) ainsi que des fonds pour amortir les fluctuations des monnaies.

#### D. Contexte régional

14. Un certain nombre de programmes des mers régionales sont dotés d'instruments juridiquement contraignants qui sont en rapport avec certaines composantes du Programme d'action mondial. D'autres ont mis sur pied des programmes d'action régionaux axés spécifiquement sur les activités terrestres. Ces instruments régionaux identifient des priorités régionales et recommandent des mesures régionales pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial. Dans la plupart des cas, on n'a pas identifié ni assuré des fonds supplémentaires pour appliquer ces instruments, laissant ainsi la responsabilité de leur financement reposer entièrement sur les pays qui en sont membres ou sur les secrétariats de ces instruments. Dans quelques cas, un financement supplémentaire a été assuré pour des projets régionaux (incorporant souvent des mesures pour traiter les activités terrestres) par des institutions comme le FEM, notamment par le biais de ses plans d'action stratégiques ou de ses analyses de diagnostic transfrontalières). Le défi consiste à obtenir des fonds suffisants pour traduire les paroles en actes, particulièrement dans les pays en développement.

15. Obtenir des fonds suffisants pour des projets régionaux impliquant deux ou plusieurs pays est souvent encore compliqué par les risques financiers, juridiques et politiques accrus associés à de tels projets. Ces risques doivent être traités du point de vue aussi bien des bailleurs de fonds que des bénéficiaires. Pour que des projets régionaux donnent de bons résultats, il faut que les gouvernements et les institutions financières agissent en coopération pour gérer ces risques, en créant un environnement favorable aux investissements multilatéraux.

#### E. Contexte national

16. Le Programme d'action mondial reconnaît qu'en général le financement des activités qui en relèvent devrait provenir des ressources publiques et privées de chaque pays. L'aptitude des gouvernements à identifier des projets prioritaires qui sont abordables financièrement, sur la base d'une connaissance approfondie des solutions qui existent, à dégager des solutions appropriées, notamment financières, technologiques, institutionnelles et de gestion, et à négocier des contrats juridiquement solides ou des partenariats avec les parties prenantes compétentes, est un élément critique si l'on veut mettre en œuvre avec succès le Programme d'action mondial.

17. De même, une étape importante consiste à s'assurer que le Programme d'action mondial est bien intégré aux politiques et aux programmes nationaux, afin que les ressources nationales soient canalisées

de manière appropriée vers des projets destinés à protéger les zones côtières et le milieu marin. Cela peut exiger l'élaboration des programmes d'action nationaux sur les activités terrestres. Intégrer les objectifs du Programme d'action mondial aux plans de développement nationaux et régionaux assure aussi que les cadres réglementaires, législatifs et institutionnels nécessaires sont en place pour assurer un environnement favorable aux investissements et aux initiatives. C'est là en grande partie l'essence de l'intégration du Programme d'action mondial, qui dans une large mesure dépend des questions de gouvernance étudiées dans le document concernant l'amélioration de la mise en œuvre du Programme d'action mondial grâce à une meilleure gouvernance des côtes et des océans (UNEP/GPA/IGR.1/7), étant donné qu'une structure plus réactive et plus efficace est en soi un élément clé de la mobilisation durable de ressources financières.

18. La législation et les politiques nationales, y compris des mesures fiscales telles que les régimes de subventionnement et de taxation, peuvent aussi avoir des impacts aussi bien positifs que négatifs sur les activités terrestres potentiellement nocives pour la santé humaine et le milieu marin. Par exemple, les subventions agricoles peuvent maintenir des pratiques agricoles qui augmentent les charges de sédiments et de nutriments atteignant les rivières et les systèmes côtiers, alors que des exonérations fiscales pour des activités correctives dans les exploitations agricoles peuvent diminuer ces charges.

19. Le succès de la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau national exige une large participation et un large appui de la communauté. L'accès à des financements pour des projets à petite échelle est aussi un élément important de l'édification de partenariats et du financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

#### F. Solutions pour l'édification de partenariats et le financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial

20. La liste de solutions suivante, en rapport avec la question de base esquissée plus haut est soumise à l'attention des ministres et des hauts fonctionnaires participant à la première Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Cette liste n'est pas exhaustive; d'autres solutions peuvent être proposées dans le segment de la réunion consacrée aux parties prenantes multiples :

a) Accroître la proportion des capitaux internationaux actuellement disponibles pour des projets liés au Programme d'action mondial, par exemple en demandant aux organes directeurs du Fonds pour l'environnement mondial, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, des banques régionales de développement et d'autres institutions financières internationales d'accroître sensiblement la proportion des fonds alloués à des projets qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action mondial, et d'intégrer la mise en œuvre de ces objectifs dans leurs programmes de travail respectifs;

b) Identifier et appuyer des moyens de susciter des financement nouveaux et supplémentaires pour des projets liés à la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau local, national et régional et mondial, par exemple en encourageant :

- i) Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, pour tirer un avantage maximum de financements combinés de ces secteurs;
- ii) Des alliances stratégiques entre projets pour protéger les zones côtières et le milieu marin;
- iii) L'utilisation d'instruments appropriés, économiques basés sur le marché;

c) Promouvoir des moyens novateurs de susciter des financements nouveaux et supplémentaires, en contribuant par exemple à des études sur :

- i) Le développement de marchés de l'eau et de mécanismes d'incitation à la réduction de la pollution;
- ii) Le besoin et la faisabilité de fonds de parties prenantes multiples pour l'eau, afin de traiter les activités terrestres;
- iii) L'application plus large de mesures de protection de l'environnement, notamment par le secteur du tourisme;

d) Renforcer l'aptitude des programmes des mers régionales à coordonner des projets du Programme d'action mondial de manière à obtenir des améliorations concrètes mesurables du milieu marin, par exemple :

- i) En sollicitant des donateurs et des institutions financières internationales un financement adéquat de programmes d'action régionaux et de programmes de travail connexes mis sur pied dans les divers programmes des mers régionales;
- ii) En favorisant des partenariats avec le secteur privé, les services responsables des bassins hydrographiques et les banques régionales de développement, orientés vers le traitement de problèmes concrets;

e) Créer des environnements favorables pour les investissements nationaux et régionaux, aussi bien du secteur public que du secteur privé, liés à la mise en œuvre du Programme d'action mondial, par exemple :

- i) En identifiant les risques financiers, juridiques et politiques que courent les investissements importants et en adoptant des mesures appropriées de garantie contre ces risques;
- ii) En renforçant l'aptitude des gouvernements à identifier les actions à mener, à dégager des solutions appropriées et à conclure des contrats juridiquement solides et des partenariats avec des parties prenantes compétentes;
- iii) En favorisant l'étude par les parties prenantes d'autres technologies, approches et processus de gestion;

f) Accroître l'utilisation efficace des fonds publics pour des projets liés à la mise en œuvre du Programme d'action mondial, par exemple :

- i) En étudiant et le cas échéant en réformant les mesures institutionnelles, fiscales, législatives et de politique générale prises au plan national, comme les régimes de subventionnement et de taxation, qui peuvent encourager des activités terrestres nocives pour le milieu marin;
- ii) En accroissant l'utilisation transparente et redditionnelle des fonds publics;
- iii) En élaborant les programmes d'investissement étalés sur plusieurs années;

g) Accroître l'aptitude des communautés locales et des petites entreprises à mettre en œuvre le Programme d'action mondial à l'échelle locale, par exemple en encourageant le recours accru au microfinancement et aux mécanismes de financement des entreprises.

----